

“ Vous êtes mon prisonnier.” Fort de son droit, M. Michaud lui répond sur le même ton : “ Mais, agissez-vous d’une façon aussi brutale, envers tous ceux qui doivent la taxe ? ” — “ Oui, s’ils n’ont rien pour payer ” — “ Mais, avant d’en venir à ce moyen extrême vous devriez au moins vous assurer, s’ils sont solvables ; et c’est ce que vous n’avez pas fait pour moi.

Malgré ces sages observations, le brutal magistrat conduit le curé de St. Jean dans la prison publique, en présence de la foule étonnée d’un procédé si étrange. On le jette dans une étroite cellule, comme s’il se fut agi du plus misérable scélérat !.....

Nous connaissons personnellement ce prêtre : nous savons combien il mérite la confiance de son Evêque, et comment il la possède au plus point. Nous savons de plus, que ses brillantes qualités, que ses talents distingués, que sa sagesse et sa prudence, lui ont, depuis longtemps, acquis le respect et la vénération de toutes les classes de la société, et nous pourrions dire des protestants comme des catholiques. Et, c’est ce prêtre vénérable, et c’est ce citoyen distingué autant par ses vertus civiques que par ses vertus sacerdotales, que l’on traite avec le dernier mépris, et la plus coupable inconvenance !.....

Un gouvernement qui peut autoriser de pareils actes, est déjà jugé, et mérite d’être écrasé sous le poids du mépris et de l’indignation publique ! Aussi, nous assure-t-on, que cet acte inique a plus fait contre la loi des écoles athées, que tous les conseils de la Chambre des Communes, que toutes les représentations